

ARRETE DU MAIRE DELEGUE

AR_LH_2023_05762_BIV

Nous, Philippe MERCIER, Maire délégué de BIVILLE, Commune déléguée de LA HAGUE ;
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU, le code de la Route,
VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I - 5^{ème} partie -
signalisation d'indication ;
VU la demande de Mr HASNE Stéphane nous informant du passage régulier de véhicules et
de camions devant son domicile situé à l'Entre Deux Vaux sur la Commune déléguée de
Biville ;

CONSIDÉRANT que Mr HASNE Stéphane est propriétaire d'une partie du chemin et
qu'il est nécessaire d'interdire la circulation des véhicules et des camions sur tout le
chemin de l'Entre Deux Vaux afin d'assurer la sécurité des usagers et des riverains sur
la Commune déléguée de Biville ;

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : La pose de 2 panneaux à chaque extrémité du chemin de l'Entre deux
vaux« Sens interdit sauf riverains » sera mise en place par le service voirie de LA HAGUE.

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules et camions sera interdite sauf pour les
riverains, les services de la Mairie de la Hague ainsi que pour tous les secours d'urgence.

ARTICLE 3 : Madame le Maire de la Commune de la Hague, Monsieur le Maire délégué de
la commune de Biville et Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de la
Hague, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de
deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, devant le Tribunal
Administratif de Caen, sis Rue Arthur ou par l'application informatique Télérecours
accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de La Hague - Centre de secours de la Hague- Mr HASNE Stéphane- Mairie de la
Hague- Affichage- Registre des arrêtés du Maire - Mairie déléguée de Biville



Fait à BIVILLE le 18 septembre 2023.

Le Maire délégué,
Philippe MERCIER.

